

## ADN - MANDAT RELATIF AUX ANALYSES GÉNÉTIQUES

En vigueur le :  
1999-05-06

Révisée le :  
2003-06-04 / 2007-04-20 /  
2007-12-07 / 2008-01-11 /  
2008-07-28 / 2009-08-21 /  
2012-05-18

P.-V. No :  
99-03 / 03-04 / 06-01 /  
07-03 / 07-05 / 07-06 /  
08-01

Actualisée le :  
2007-03-15

Référence : **Articles 487.04 et suivants du *Code criminel***

Renvoi :

1. **[Démarches pour l'obtention d'un mandat]** - Le procureur qui estime pertinent d'obtenir un mandat relatif aux analyses génétiques d'un suspect ou d'un accusé, aux termes de l'article 487.05 C.cr., approuve la dénonciation et le mandat soumis par l'enquêteur. Le mandat demeure confidentiel jusqu'à son exécution. En outre, afin de ne pas nuire à l'enquête et d'éviter une atteinte sérieuse à la vie privée et à la réputation de la personne visée, il peut prévoir une demande d'ordonnance de mise sous scellés de toute l'information transmise lors de la demande de mandat.
2. **[Transmission des documents pertinents au procureur en chef ou à la personne désignée par lui]** - Le procureur soumet les projets de dénonciation, de mandat et d'ordonnance de mise sous scellés, le cas échéant, au procureur en chef ou à la personne désignée par lui afin qu'il lui fournisse conseils et avis au sujet de la rédaction des documents et de la procédure d'obtention du mandat.
3. **[Suivi du mandat et des analyses]** - Lorsqu'un mandat est émis aux termes de l'article 487.05 C.cr. relativement à une enquête visant un crime contre la personne, le procureur doit demander que le mandat soit exécuté et que les prélèvements fassent l'objet d'une analyse et que les résultats de cette

analyse lui soient transmis, même si l'accusé annonce un plaidoyer de culpabilité ou s'il plaide effectivement coupable.

4. **[Prévention des erreurs judiciaires]** - Dans le but d'éviter les erreurs judiciaires, le procureur s'assure de donner le suivi approprié à son dossier conformément aux résultats des analyses qui lui sont communiqués selon la démarche prévue au paragraphe 3, même après la conclusion du dossier (voir la lettre type à l'annexe 1).
5. **[Suivi du dossier - Absence de relation à la suite de l'exécution du mandat]** - Lorsque l'enquêteur lui en fait la demande, le procureur collabore avec lui afin de voir à ce que soient détruites les substances corporelles prélevées sur une personne en exécution du mandat visé à l'article 487.05 C.cr. de même que les résultats de l'analyse génétique y afférente, dès que ceux-ci indiquent que la substance corporelle trouvée sur une scène de crime ne provient pas de cette personne, conformément à l'alinéa 487.09(1)a) C.cr., mais sous réserve du paragraphe 487.09(2) C.cr.
6. **[Suivi du dossier - Acquiescement définitif ou absence de reprise des procédures]** - Conformément aux alinéas 487.09(1)b) ou 487.09(1)c) C.cr., mais sous réserve du paragraphe 487.09(2) C.cr., le procureur voit à la destruction des substances corporelles prélevées sur une personne en exécution du mandat visé à l'article 487.05 C.cr. ainsi que des résultats de l'analyse génétique y afférente, en communiquant par écrit avec le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (voir la lettre type à l'annexe 2) dans les deux cas suivants :
  - a) la personne visée est acquittée définitivement de l'infraction désignée et de toute autre infraction qui découle de la même affaire (al. 487.09(1)b) C.cr.);

- b) il n'y a pas eu reprise des procédures un an après la libération, le rejet de la dénonciation ou la suspension des procédures (al. 487.09(1)c) C.cr.).

ANNEXE 1

LETTRE TYPE POUR L'ENQUÊTEUR

(Date) \_\_\_\_\_

Nom de l'enquêteur  
Coordonnées du service de police

Objet : Mandat relatif à l'analyse génétique  
(art. 487.05 C.cr.)  
V/D : \_\_\_\_\_  
N/D : \_\_\_\_\_  
Nom de la personne : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur,

Le \_\_\_\_\_, un mandat autorisant le prélèvement de substances corporelles aux fins d'analyse génétique, suivant l'article 487.05 C.cr., a été émis à l'endroit de l'individu identifié en rubrique.

Le \_\_\_\_\_, cette personne a annoncé son intention :

- de plaider coupable à une accusation de \_\_\_\_\_;
- a plaidé coupable à une accusation de \_\_\_\_\_.

Nous vous demandons néanmoins de veiller à ce que :

- le mandat soit exécuté (si tel n'est pas déjà le cas);
- à ce que le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale procède à l'analyse génétique de l'échantillon prélevé à la suite de l'exécution du mandat.

Nous requérons également votre collaboration afin que les résultats de l'analyse nous soient communiqués dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

\_\_\_\_\_  
Nom et coordonnées du procureur  
aux poursuites criminelles et pénales

ANNEXE 2

**LETTRE TYPE POUR LE LABORATOIRE**

(Date) \_\_\_\_\_

Administration CODIS  
Service de biologie/ADN  
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale  
1701, rue Parthenais, 12<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4K6

Objet : Mandat relatif aux analyses génétiques  
(art. 487.05 C.cr.)  
V/D : \_\_\_\_\_  
N/D : \_\_\_\_\_  
Nom de la personne : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

À l'administrateur CODIS,

Nous avons été informés :

- de l'acquittement définitif de la personne mentionnée en titre de l'infraction désignée et de toute autre infraction qui découle de la même affaire (al. 487.09(1)b) C.cr.);
- qu'un délai d'un an s'est écoulé, sans reprise des procédures, depuis la libération, le rejet de la dénonciation ou la suspension des procédures dans ce dossier (al. 487.09(1)c) C.cr.).

En conséquence et conformément à l'alinéa 487.09(1)b) ou 487.09(1)c) C.cr., selon le cas, il y a lieu de détruire (ou de rendre inaccessibles une fois pour toutes) les substances corporelles prélevées sur la personne mentionnée en titre en exécution du mandat visé à l'article 487.05 C.cr. ainsi que les résultats de l'analyse génétique y afférente.

Lorsque vous aurez procédé à la destruction, auriez-vous l'obligeance de nous retourner par télécopieur au \_\_\_\_\_, à l'attention du soussigné, ce formulaire dûment rempli.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

\_\_\_\_\_  
Nom et coordonnées du procureur  
aux poursuites criminelles et pénales

**À l'intention du Laboratoire**

Date de la destruction : \_\_\_\_\_

Nom de la personne qui a détruit les substances corporelles et les résultats de l'analyse génétique y afférente : \_\_\_\_\_

Signature de cette personne : \_\_\_\_\_